

Règlement Nouvelles Foulées Portaises 2026

L'association « Jogging Athlétic Club – Saint Nicolas » organise **Les Nouvelles Foulées Portaises** (épreuves de course à pied), le dimanche matin 01/11/2026. L'organisation, les départs et les arrivées se tiendront sur le nouveau parc de L'Arborétum en haut de la rue des Clairons à Saint Nicolas de Port.

La course des As est ouverte aux catégories U18(pour le 10km) et U16(pour le 5km) jusqu'aux catégories M10 pour les deux distances, aux deux sexes, aux non licenciés et aux licenciés FFA, handicapés possibles. Attention pour la course des As, fournir un PPS ou une licence FFA compétition à jour. Les deux distances partiront en même temps à 10h00.

Challenge par équipe associations, teams, entreprises : Les classements des équipes se feront sur les trois meilleurs classements des coureurs d'une équipe. Il peut y avoir plusieurs classements d'équipe dans un même groupe. Récompenses sur les deux distances, uniquement aux premiers masculins, féminins et mixte.

Epreuve populaire ou familiale, Pour cette épreuve, les participants de tout âge pourront évoluer comme ils le souhaitent en marchant ou en courant sur un tour de 1,2km et il n'y aura pas de classement.

Les horaires et les distances seront :

- Course des As : 10h00 (10 et 5km) - Les catégories sont celles de la FFA
- Epreuve familiale et populaire : 11h30 (1200m) – parents et enfants - pas de classement

Les tarifs et inscriptions : 10km = 10 €, 5km = 6€ inscription en ligne sur le site : [LE-SPORTIF.COM](https://le-sportif.com) majoration de 5€ pour inscription sur place du 5 et du 10km. Pour l'épreuve familiale = 2 € et inscriptions uniquement sur place sans majoration.

Assurance : Conformément à la loi, l'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour cette manifestation auprès de la MACIF. Il incombe à tous les concurrents de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un état de santé inadapté.

Récompenses : Les 300 premiers inscrits seront récompensés, pour les suivants, on verra d'ici-là.

Le dossard devra être porté sur la poitrine, et, est personnel, il ne peut pas être cédé à autrui. Les coureurs sans dossard sont interdits, et n'ont rien à voir avec notre organisation.

Toute **tricherie** entraîne la disqualification immédiate du concurrent (exemple : se joindre à la course après le départ, utiliser des raccourcis, changer de dossards,...).

Il est vivement recommandé à chaque participant de rester prudent sur les portions routières.

L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt de l'ensemble des coureurs si des événements exceptionnels le nécessitent

Proclamation des résultats et remise des trophées vers 11h40.

L'organisation se réserve le droit de **modifier** tout, ou partie, du présent règlement selon les circonstances.